

PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

PAR



PRÉPARÉ PAR LE COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST
AVEC LA COLLABORATION DES MEMBRES DU
COMITÉ DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT ET CADRE BÂTI DE SOLIDARITÉ MERCIER-EST

JUIN 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	
1 - REVITALISATION DU SECTEUR GEORGES V	4
2 - BOULEVARD BOURGET	6
3 - SECTEUR CONTRE-COEUR-ROBITAILLÉ	7
4 - PISTES CYCLABLES	8
5 - AMÉNAGEMENT EN BORDURE DE LA VOIE FERRÉE	9
6 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	10
7 - ACCESSIBILITÉ ET RÉVISION PÉRIODIQUE DU PLAN D'URBANISME	11
8 - RUE NOTRE-DAME	12
9 - AMÉNAGEMENTS ET PROJETS STRUCTURANTS	13
CONCLUSION	16
ANNEXE 1 – LISTE DES PARTICIPANTS AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE CONCERTATION ENVIRONNEMENT ET CADRE BÂTI PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME	17
ANNEXE 2 – ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME PAN-MONTRÉALAIS	18

INTRODUCTION

CONSCIENTS QUE LA QUALITÉ DE VIE D'UN QUARTIER OU D'UNE COMMUNAUTÉ DÉPEND LARGEMENT DE L'ENGAGEMENT DE SES RÉSIDANTS, DES CITOYENS ET DES CITOYENNES SE SONT REGROUPÉS, IL Y A BIEN TÔT 15 ANS, POUR FORMER LE COMITÉ ENVIRONNEMENT/AMÉNAGEMENT DE MÉRCIER-EST, QUARTIER EN SANTÉ (DEVENU SOLIDARITÉ MÉRCIER-EST SUITE À SA FUSION AVEC LA TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MÉRCIER-EST).

AYANT ACQUIS LE STATUT D'ORGANISME AUTONOME, CE COMITÉ PORTE MAINTENANT LE NOM DE COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MÉRCIER-EST ET CONTINUE DE TRAVAILLER ACTIVEMENT À LA PROMOTION DES VALEURS ENVIRONNEMENTALES AINSI QU'À LA DÉFENSE ET À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION DE MÉRCIER-EST ET SES ENVIRONS.

LES ORIENTATIONS ET LES RECOMMANDATIONS APPARAISSANT DANS CE MÉMOIRE SONT LE RÉSULTAT DE PLUSIEURS ANNÉES D'OBSERVATIONS ET D'INTERVENTIONS AINSI QUE DE PARTICIPATION À DES TABLES DE CONCERTATION DANS L'EST DE L'ÎLE ET, PLUS RÉCEMMENT, AUX DERNIÈRES CONSULTATIONS SUR LE PLAN D'URBANISME.

NOS PROPOSITIONS ONT ÉTÉ REGROUPÉES SELON HUIT PRÉOCCUPATIONS MAJEURES : LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR GEORGES V, LE BOULEVARD BOURGET, LE SECTEUR CONTRECOEUR, LES PISTES CYCLABLES, L'AMÉNAGEMENT LE LONG DE LA VOIE FERRÉE, LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, L'ACCESSIBILITÉ ET LA RÉVISION PÉRIODIQUE DU PLAN D'URBANISME AINSI QUE LA RUE NOTRE-DAME. D'AUTRES PROPOSITIONS ONT ÉTÉ REGROUPÉES SOUS LA RUBRIQUE « AMÉNAGEMENTS ET PROJETS STRUCTURANTS ».

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

I- REVITALISATION DU SECTEUR GEORGES V (DÉLIMITÉ PAR LES RUES LAKEFIELD, GEORGES V, SHERBROOKE ET PAR LE FLEUVE)



UN AMÉNAGEMENT PLUS ESTHÉTIQUE ET MEUX ADAPTÉ À UN MILIEU URBAIN SERAIT DE NATURE À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR. IL IMPORTE DONC D'EN AMÉLIORER L'APPARENCE ACTUELLE, SINISTRE ET DÉLABRÉE, ET D'ASSURER UNE HARMONIE VISUELLE ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE

L'ENVIRONNEMENT.

LE QUAI 94 ET SES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, SITUÉS EN FACE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, OFFRENT UN SPECTACLE D'UNE AUTRE ÉPOQUE; CETTE ZONE INHOSPITALIÈRE S'ACCORDE MAL À LA NOUVELLE VOCATION DE CE SECTEUR. UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER, MÊME SOMMAIRE, CONTRIBUERAIT GRANDÉMENT À SA REVITALISATION; À TITRE DE SUGGESTION, LA CLÔTURE QUI LONGE LE TERMINAL POURRAIT SERVIR DE TUTEUR POUR DES PLANTES (VIGNES, ARBUSTES, ETC.).

LE PARC KENNEDY, ADJACENT AUX COOPÉRATIVES D'HABITATION, EST POURVU D'UN ÉQUIPEMENT DÉSUËT ET INSUFFISANT, INSTALLÉ EN BORDURE DE LA RUE NOTRE-DAME OÙ TRANSITE UNE CIRCULATION LOURDE ET RAPIDE.

L'EMPLACEMENT D'UN CENTRE DE TRANSBORDÉMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES EST INACCEPTABLE SI PRÈS D'UN MILIEU RÉSIDENTIEL. NOUS EXPLIQUONS À LA SECTION GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES LES RAISONS MOTIVANT NOTRE DEMANDE DE FERMETURE DE CES INSTALLATIONS.

SUR LA RUE GEORGES V, À LA HAUTEUR DE SAINTE-CLAIRE, ON PERÇOIT LE BRUIT INTENSE PROVENANT DE L'ENTREPRISE LAFARGE. ON ENTEND ÉGALEMENT LE BRUIT PARTICULIÈREMENT INCOMMODANT DES CAMIONS LOURDS QUI MONTENT LA PENTE (DE LA RUE GEORGES V EN DIRECTION NORD) ET DE CEUX QUI LA DESCENDENT EN UTILISANT LEURS FREINS JACOBS. BIEN QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE TAMPON AVEC BUTTES, ARBRES ET ARBUSTES, EN BORDURE OUEST DE LA RUE GEORGES V, AIT RÉDUIT SIGNIFICATIVEMENT LES NUISANCES RELIÉES AUX ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE LAFARGE, CERTAINES PROBLÉMATIQUES (ODÉURS, POUSSIÈRES ET BRUITS DE « COGNAGE » EN PROVENANCE DES CAMIONS) SONT TOUJOURS PRÉSENTES.

LE VOISINAGE IMMÉDIAT DU SECTEUR COMPTE DES STATIONNEMENTS ET DES TERRAINS REMPLIS DE CONTENEURS. DE NOMBREUX CAMIONS CIRCULENT VERS LA RUE LAKEFIELD ET SORTENT DU STATIONNEMENT, PRODUISANT ODÉURS, BRUITS ET POUSSIÈRES.

LA VILLE DOIT ASSURER À CE SECTEUR EN PLEINE REVITALISATION – ET À TOUT LE QUARTIER MÉRCIER-EST - UNE QUALITÉ DE VIE ET UN NIVEAU DE SÉCURITÉ ACCEPTABLES. IL FAUT DONC POURSUIVRE ET ACCROÎTRE LA CONCERTATION DÉJÀ AMORCÉE AVEC L'INDUSTRIE ET LA VILLE DANS UNE PERSPECTIVE DE BON VOISINAGE.

- 1.1 RENFORCER LA VOCATION RÉSIDENIELLE DU SECTEUR ET FAVORISER UNE HARMONISATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.
- 1.2 OFFRIR UN AMÉNAGEMENT AGRÉABLE, PAISIBLE ET SÉCURITAIRE - JEUX D'ENFANTS - VERDURE - ÉCRANS ANTI-BRUIT - POUR LES RÉSIDENTS DES COOPÉRATIVES DU SECTEUR.
- 1.3 ASSURER L'INTÉGRATION ET L'HARMONISATION DES PLANS D'URBANISME DES ARRONDISSEMENTS VOISINS AFIN D'EMPÊCHER L'INSTALLATION D'INDUSTRIES COMPORTANT DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ OU LA QUALITÉ DE VIE DES RÉSIDENTS DU SECTEUR.
- 1.4 REVOIR LE TRACÉ DE LA RUE LAKEFIELD QUI CONSTITUE UNE VOIE DE CAMIONNAGE ET UNE SOURCE DE NUISANCES POUR LE QUARTIER RÉSIDENIEL À PROXIMITÉ.



- 1.5 REVOIR LA SITUATION DU STATIONNEMENT DANS LE SECTEUR ET SES ENVIRONS ET CONCEVOIR TOUT NOUVEAU PROJET DANS UNE PERSPECTIVE GLOBALE.
- 1.6 INTÉGRER POLITIQUEMENT ET ADMINISTRATIVEMENT LE SECTEUR AU QUARTIER MÉRCIER-EST.
- 1.7 METTRE EN VALEUR L'ACCÈS AU FLEUVE À L'EXTRÉMITÉ EST DE LA PROMENADE BELLERIVE.
- 1.8 ÉTABLIR POUR LE SECTEUR UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) EN CONCERTATION AVEC LA COMMUNAUTÉ.

2- BOULEVARD BOURGET

LA CONSTRUCTION DE CE BOULEVARD À L'OUËST DE LA CARRIÈRE LAFARGE COMPORTE DE SÉRIEUX IMPACTS. CE PROJET DE CONSTRUCTION DEVRA FAIRE L'OBJET D'AUDIENCES PUBLIQUES, TEL QUE PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX ET TEL QU'ON NOUS L'A ASSURÉ LORS DES AUDIENCES PUBLIQUES PORTANT SUR L'USINE INTERQUISA. LA CONSTRUCTION DE CE TRONÇON ROUTIER, CONSTITUANT AU SUD DE LA RUE SHERRBROOKE LA SEULE VOIE NORD-SUD DESSERVANT LE SECTEUR INDUSTRIEL MONTRÉAL-EST, ENTRAÎNERAIT UNE AUGMENTATION DE LA CIRCULATION LOURDE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES À PROXIMITÉ DU QUARTIER.

UNE CIRCULATION LOURDE POTENTIELLEMENT IMPORTANTE POURRAIT DÉBORDER SUR LA RUE NOTRE-DAME, ENTRAÎNANT À MOYEN TERME L'ÉLARGISSEMENT DE CETTE RUE POUR RELIER LE BOULEVARD BOURGET, LE TUNNEL ET LES TERMINAUX DU PORT PLUS À L'OUËST. À NOTRE AVIS, LES IMPACTS RELIÉS À L'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD BOURGET N'ONT PAS ÉTÉ SUFFISAMMENT ÉVALUÉS PAR LA VILLE.

LES PARTICULES RESPIRABLES ÉMANANT DE LA CIRCULATION LOURDE POURRAIENT ACCENTUER L'INCIDENCE DÉJÀ ÉLEVÉE DES MALADIES RESPIRATOIRES SUR LA POPULATION RIVERAINE. NOUS SOMMES DÉJÀ EXPOSÉS À LA POLLUTION PROVENANT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE DE L'AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE AU NORD, DE L'AUTOROUTE 25 À L'OUËST (SENS DES VENTS DOMINANTS) DE LA RUE SHERRBROOKE AU CENTRE ET DE LA RUE NOTRE-DAME AU SUD. LA MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME DE MÊME QUE LA CONSTRUCTION ÉVENTUELLE D'UN PONT RELIANT L'AUTOROUTE 25 À LAYAL CONTRIBUERAIENT À UNE AUGMENTATION MARQUÉE DE LA CIRCULATION DE TRANSIT EN PÉRIPHÉRIE DU QUARTIER.

UNE ÉTUDE EN COURS À LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL-CENTRE, EFFECTUÉE EN PARTENARIAT AVEC DIVERS INTERVENANTS ET CITOYENS DE L'EST, ANNONCE UNE PLUS GRANDE PRISE EN CHARGE DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE PAR LE MILIEU. DE NOUVEAUX PROJETS ROUTIERS NE DOIVENT PAS COMPROMETTRE LES EFFORTS CONCERTÉS DE TOUTE UNE COMMUNAUTÉ.

2.1. FAIRE UNE ÉTUDE D'IMPACT ET TENIR DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR CE PROJET; DÉPLACER LE TRACÉ DU BOULEVARD À L'EST DE LA CARRIÈRE LAFARGE.

2.2. REFFUSER TOUT NOUVEAU PROJET DE CONSTRUCTION DE BOULEVARD DANS OU EN BORDURE DU QUARTIER MÉRCIER-EST.

3- SECTEUR CONTRE-COEUR-ROBITAILLE

(DÉLIMITÉ PAR LA RUE SHELBROOKE AU SUD, L'ARRONDISSEMENT ANJOU AU NORD, LA CARRIÈRE LAFARGE À L'EST ET LA RUE EUGÈNE-ACHARD À L'OUEST)

ÉTANT DONNÉ QUE L'ACTUEL SITE DE DÉPÔT À NEIGES USÉES N'EST PLUS UTILISÉ QU'EXCEPTIONNELLEMENT, NOUS CROYONS QU'IL N'A PLUS SA RAISON D'ÊTRE. DES SOLUTIONS DE RÈCHANGÉ POURRAIENT ÊTRE ENVISAGÉES POUR DISPOSER DES NEIGES EXCÉDENTAIRES (ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE LAFARGE?) UNE FOIS ENLEVÉE LA COUCHE CONTAMINÉE DE SURFACE, CE TERRAIN POURRAIT SERVIR À D'AUTRES USAGES.

- 3.1 FERMER LE SITE CONTRE-COEUR AUX NEIGES USÉES ET CONSOLIDER LA VOCATION RÉSIDENIELLE DE CE SECTEUR.
- 3.2 CONSERVER LE STATUT DE PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU SECTEUR CONTRE-COEUR ET ASSURER UNE CONSULTATION DU QUARTIER EN ACCORDANT DES DÉLAIS SUFFISANTS, EN DISTRIBUANT DES FEUILLETS D'INFORMATION DANS LES RÉSIDENCES AVOISINANTES ET EN ORGANISANT DES RENCONTRES EN SOIRÉE.
- 3.3 HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENIEL DU SECTEUR AVEC LES HABITATIONS AVOISINANTES.
- 3.4 ÉVITER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS TRÈS RAPPROCHÉES ET À FORTÉ DENSITÉ.
- 3.5 OFFRIR DES BALCONS, DES ARBRES, DE LA VÉRDURE ET DES ESPACES POUR DES COURS OU DES JARDINS, PARTICULIÈREMENT À PROXIMITÉ DES HABITATIONS COMMUNAUTAIRES.
- 3.6 ÉVITER LA LOCALISATION DE LOGEMENTS À PRIX MODIQUE SUR DES TERRAINS MOINS DÉSIRABLES (PAR EXEMPLE À PROXIMITÉ D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES).
- 3.7 METTRE EN VALEUR LE POTENIEL NATUREL (PANORAMA, ESPACES VERTS...) DE CE SECTEUR EN ÉVITANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS LOURDS SUSCEPTIBLES DE NUIRE AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DYNAMIQUES ET NOVATEURS.
- 3.8 ASSURER UNE MIXITÉ D'HABITATIONS

4- PISTES CYCLABLES

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DEVRAIT FAVORISER LES DÉPLACEMENTS À PIED OU À VÉLO, PERMETTANT AINSI L'ÉMERGENCE D'UNE VIE DE QUARTIER CONVIVIALE. LES ENDROITS PUBLICS, LES SERVICES ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS DEVRAIENT ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLES AUX PIÉTONS ET AUX VÉLOS.

4.1 ÉTABLIR UN RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES RELIANT LES DIFFÉRENTS PARCS DU QUARTIER EN GARDANT COMME PÔLES MAJEURS LES PARCS THOMAS CHAPAIS ET PROMENADE BELLERIVE. RATTACHER CE CIRCUIT CYCLABLE À CELUI DE LA ZONE TAMPON DANS L'ARRONDISSEMENT ANJOU.



4.2 RELIER REPENTIGNY AU CENTRE-VILLE

4.3 ÉVITER LE TRACÉ DES PISTES CYCLABLES LE LONG DES VOIES TRÈS ACHALANDÉES, QUI SONT DES SOURCES DE POLLUTION. (NOTRE-DAME, SHERBROOKE, GEORGES V, ETC.)

4.4 RENDRE LES VOIES CYCLABLES SÉCURITAIRES

4.5 MAINTENIR LE LIEN FLUVIAL VERS LA RIVÉ-SUD

4.6 HARMONISER LE RÉSEAU DES PISTES CYCLABLES

5- AMÉNAGEMENT EN BORDURE DE LA VOIE FERRÉE

LA CONSTRUCTION DE PASSAGES PIÉTONNIERS VISE À MAINTENIR LES LIENS ANTÉRIEURS DE BON VOISINAGE ENTRE LES RÉSIDENTS, LES COMMERCES ET LES DIVERS SERVICES DES PARTIES SUD ET NORD DE LA VOIE FERRÉE (MAISON DE LA CULTURE, PHARMACIES, CLINIQUES, CINÉMA, AIRS D'EXERCICE CANIN, ESPACES VERTS, ETC.). LA PRÉSENCE DE CES LIENS PIÉTONNIERS EMPÊCHE LE RECOURS À DES MOYENS NON SÉCURITAIRES DE PASSAGE (SAUT PAR-DESSUS LA CLÔTURE OU BRÈCHES PRATIQUÉES DANS LA CLÔTURE) ET PERMET DE RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE À L'INTÉRIEUR DU QUARTIER.



5.1 POURSUIVRE LES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA VOIE FERRÉE. METTRE SUR PIED UN COMITÉ DE TRAVAIL RÉGROUANT LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS, COMMUNAUTAIRES ET PRIVÉS.

5.2 AMÉNAGER DES PASSAGES PIÉTONNIERS SUR LA VOIE FERRÉE DU CN, UN VIS-À-VIS LA RUE LIÉBERT ET L'AUTRE VIS-À-VIS LA RUE TAILLON.

6- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LE CENTRE DE TRANSBORDÈMENT DE LA RUE NOTRE-DAME, À L'OUËST D'INTERQUISA, A ÉTÉ IMPLANTÉ SANS CONSULTATION DES CITOYENS, QUI ONT ÉTÉ MIS DEVANT LE FAIT ACCOMPLI PLUSIEURS MOIS PLUS TARD, APRÈS, EN OUTRE, LA SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE L'ENTREPRENEUR ET LA VILLE.

CE CENTRE DE TRANSBORDÈMENT CONSTITUE UNE SOURCE DE NUISANCES MULTIPLES : BRUITS, ODEURS, POUSSIÈRES, RISQUES POTENTIELS POUR LA SANTÉ DUS À LA PRÉSENCE DE NOMBREUX OISEAUX, CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS, ETC.



LA PRÉSENCE DE CETTE INSTALLATION RISQUE D'ENTRAÎNER UNE CONCENTRATION D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES RELIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS ET D'EMPÊCHER AINSI L'IMPLANTATION D'INDUSTRIES PROPRES DANS LE SECTEUR. CE TYPE D'ACTIVITÉS DIMINUE EN OUTRE LA VALEUR DES RÉSIDENCES AVOISINANTES.

IL IMPORTE PAR CONSÉQUENT DE S'OPPOSER À TOUT PROJET SUSCEPTIBLE DE COMPROMETTRE LES EFFORTS DE LA COMMUNAUTÉ EN VUE D'AMÉLIORER L'IMAGE DE L'EST DEPUIS TROP LONGTEMPS ASSOCIÉE À L'INDUSTRIE LOURDE ET POLLUANTE.

- 6.1 FERMER LE CENTRE DE TRANSBORDÈMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉCONORD.
- 6.2 REFUSER TOUT PERMIS D'ENFOUISSEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES OU DE MATÉRIAUX SECS DANS LA CARRIÈRE LAFARGE.
- 6.3 REFUSER TOUT PERMIS DE CONSTRUCTION D'INCINÉRATEUR DE MATIÈRES ORGANIQUES OU DE MATÉRIAUX CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL.
- 6.4 S'ASSURER DU RESPECT DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

7- ACCESSIBILITÉ ET RÉVISION PÉRIODIQUE DU PLAN D'URBANISME

À LA VILLE DE MONTRÉAL, LA RESPONSABILITÉ D'ÉTABLIR LES RÈGLEMENTS DÉFINISSANT LES NORMES D'UTILISATION DES TERRAINS ET DES OCCUPATIONS PERMISES APPARTIENENT AU SERVICE DE L'URBANISME. L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET LE TRAITEMENT DES NOMBREUSES DÉROGATIONS RELÈVENT PAR CONTRE DU SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS, CE QUI A POUR EFFET DE FAVORISER LA MULTIPLICATION DES DÉROGATIONS AUX RÈGLEMENTS.

SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE MONTRÉAL, 486 RUBRIQUES TOUCHENT AU ZONAGE. QUI PLUS EST, *DEPUIS LES FUSIONS, CHAQUE ARRONDISSEMENT A LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DES EXCEPTIONS.*

CE SITE INTERNET ([HTTP://WWW2.VILLE.MONTRÉAL.QC.CA/URB_DEMO/URB_DEMO.HTM](http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/urb_demo.htm)) PRÉSENTE BIEN LA VISION D'ENSEMBLE QUI ASSURE LE FONDÈMENT DE LA RÉGLEMENTATION DE LA VILLE MAIS NE MONTRÉ PAS L'AMPLEUR DES DÉROGATIONS ET EXCEPTIONS QUI RENDENT ARDU SA COMPRÉHENSION. ON NE S'Y RETROUVE QU'É DIFFICILEMENT: IL VAUT MIEUX ALORS S'ADRESSER À ACCÈS MONTRÉAL.

- 7.1 RÉAMÉNAGER LE SITE INTERNET DU SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL AFIN D'EN AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ, LA CLARTÉ ET LA TRANSPARENCE POUR LES CITOYENS.
- 7.2 PROCÉDER À LA RÉVISION PÉRIODIQUE (INTERVALLE DE CINQ ANS) DU PLAN D'URBANISME AFIN DE LIMITER LE RECOURS AUX DÉROGATIONS.
- 7.3 FAVORISER LA CONCERTATION ENTRE LES ARRONDISSEMENTS VOISINS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME.
- 7.4 FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES CITOYENS À LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX SUJETS DISCUTÉS AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT; S'ASSURER QUE CETTE DOCUMENTATION SOIT DISPONIBLE PLUSIEURS JOURS AVANT LA TENUE DES ASSEMBLÉES.

8- RUE NOTRE-DAME

LE COMITÉ DE CITOYENS DE LA PROMENADE BELLERIVE A PRÉSENTÉ UN DOSSIER ÉTOFFÉ SUR L'IMPACT DE LA CIRCULATION LOURDE SUR LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS RIVÉRAINS DE LA RUE NOTRE-DAME ET, NOTAMMENT, LES EFFETS SUR LA STRUCTURE DES HABITATIONS.

8.1 UNIFORMISER L'HORAIRE DE LA CIRCULATION DES CAMIONS SUR TOUT LE TRACÉ DE LA RUE (INTERDICTION ENTRE 19H00 ET 7H00).

8.2 MODERNISER LA RUE NOTRE-DAME ET LE SECTEUR DU TUNNEL LOUIS-H. LAFONTAINE EN TENANT COMPTE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES SUR LE QUARTIER, PARTICULIÈREMENT EN REGARD DE LA QUALITÉ DE L'AIR.

8.3 ÉTABLIR DES DONNÉES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES SECTEURS RÉSIDENIELS AVOISINANT CES VOIES DE CIRCULATION.

8.4 AMÉLIORER LE REVÊTEMENT DE LA RUE NOTRE-DAME.



8.5 ASSURER UNE SURVEILLANCE POLICIÈRE ACCRUE DE LA VITESSE DES VÉHICULES

9- AMÉNAGEMENTS ET PROJETS STRUCTURANTS

9.1 PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI

- AMÉNAGER LA PARTIE SUD DE LA RUE NOTRE-DAME DE FAÇON À PERMETTRE UN PLUS GRAND ACCÈS VISUEL AU FLEUVE, EN LIMITANT NOTAMMENT L'UTILISATION DE BUTTES QUI NE DEVRAIENT SERVIR QU'À CACHER DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES INESTHÉTIQUES.
- METTRE EN VALEUR LE FLEUVE EN INTÉGRANT LA NOTION DE PATRIMOINE NATUREL
- ÉTABLIR UN CIRCUIT D'INTERPRÉTATION PATRIMONIALE DANS LE QUARTIER
- AFFIRMER LA VOCATION COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE RELIGIEUX ET INSTITUTIONNEL.
- PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR L'IMMEUBLE OCCUPÉ PAR LES POMPIERS À L'ANGLE DES RUES PIERRE-TÉTRÉAULT ET PIERRE-DE-COUBERTIN.
- HARMONISER LE CADRE BÂTI ET L'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA RUE SHELBROOKE; FORMER UN COMITÉ DE CITOYENS ET D'INTERVENANTS DU MILIEU QUI PROPOSERAIENT LES ORIENTATIONS À LA VILLE.

9.2 PROJETS D'HABITATION (L-H-LAFONTAINE, ALCATÈL...).

- ASSURER UNE MIXITÉ DES TYPES D'HABITATION
- MAINTENIR LE RÔLE DES ACTEURS COMMUNAUTAIRES OUVRANT AU DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL (TABLES DE CONCERTATION SUR LE LOGEMENT, ...)
- ASSURER LE FINANCEMENT DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

9.3 TRANSPORT

- AMÉLIORER LA DESSERTÉ DU QUARTIER PAR LE TRANSPORT EN COMMUN EN AJOUTANT DES LIENS NORD-SUD ET EN AUGMENTANT LA FRÉQUENCE DE PASSAGE DES AUTOBUS EN SOIRÉE. AMÉLIORER LA DESSERTÉ DE LA RUE NOTRE-DAME VERS L'EST EN CHANGÉANT LE TRAJET ACTUEL DE LA LIGNE 28 EN LA FAISANT CONTINUER SUR LA RUE NOTRE-DAME, MONTER LA RUE GEORGES V ET TERMINER SON TRAJET PRÈS DU CLSC MÉRCIER-EST/ANJOU; CE NOUVEAU TRAJET AURAIT L'AVANTAGE D'ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ DU CLSC TOUT EN AMÉLIORANT LA DESSERTÉ LOCALE.
- ÉVALUER LA PROBLÉMATIQUE DES DÉBORDÉMENTS DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE DANS LES RUES RÉSIDENIELLES; ÉLIMINER LA CIRCULATION DE TRANSIT.
- PRÉSERVER LA VOCATION RÉSIDENIELLE AUX ABORDS DE L'ÉCHANGEUR SOULIGNY.

- SOUMETTRE À LA CONSULTATION PUBLIQUE, DÈS L'ÉTAPE DE LA CONCEPTION, TOUT PROJET RELATIF AU TRANSPORT EN COMMUN.

9.4 ESPACES VERTS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉO-SPORTIFS

- CONSTRUIRE UN CENTRE RÉCRÉO-SPORTIF AVEC PISCINE INTÉRIEURE ET GYMNASÉ. LE CHOIX DE SA LOCALISATION DEVRAIT SE FAIRE EN CONCERTATION AVEC LE MILIEU ET RÉPONDRE À DES CRITÈRES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ PAR LE TRANSPORT EN COMMUN.
- AJOUTER UNE PATAUGÈTOIRE ET UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE AUX INSTALLATIONS ACTUELLES DE LA PISCINE TAILLON.
- SOUTENIR LE PROJET DE VERDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE BOUCHER-DE-LA-BRUÈRE. CE PROJET VISE D'ABORD À AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE DE L'ÉCOLE.



IL A ÉGALEMENT POUR OBJECTIF DE RENDRE CET ESPACE ACCESSIBLE À LA POPULATION DU QUARTIER EN DEHORS DES PÉRIODES DE CLASSE (SOIRÉE, FIN DE SEMAINE, CONGÉS SCOLAIRES, PÉRIODES ESTIVALES). CE PROJET CONSTITUE UNE RÉPONSE ORIGINALE AU MANQUE CRISANT D'ESPACES VERTS DANS LE SECTEUR.

- AMÉLIORER L'ENTRETIEN, LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES PUBLICS. AJOUTER DES ÉQUIPEMENTS ET FAVORISER UN AMÉNAGEMENT PERMETTANT UNE MIXITÉ DES USAGES.



9.5 RECONNAÎTRE ET VALORISER LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER : HONORÉ-BEAUGRAND/HOCHÉLAGA, DESORMEAUX/HOCHÉLAGA ET PROMENADE BELLERIVE. RÉDUIRE LES NUISANCES (BRUIT, POUSSIÈRE, APPARENCE) PRODUITES PAR LES INSTALLATIONS DE LA COUR DE VOIRIE À L'INTERSECTION DES RUES HOCHÉLAGA ET HONORÉ-BEAUGRAND EN ATTENDANT SON RELOGEMENT DANS UN AUTRE SECTEUR DU QUARTIER. LE CHOIX DE L'ENDROIT DEVANT ACCUEILLIR CETTE INSTALLATION DEVRAIT ÊTRE SOUMIS À LA CONSULTATION PUBLIQUE. LE CARACTÈRE COMMERCIAL DU TRONÇON DE LA RUE HOCHÉLAGA COMPRIS ENTRE LES RUES HONORÉ-BEAUGRAND ET DESORMEAUX DEVRAIT ÊTRE CONSOLIDÉ, NOTAMMENT PAR UN AMÉNAGEMENT PIÉTONNIER.

9.6 CONSENTIR DES EFFORTS FINANCIERS PARTICULIERS POUR CONTRER LA DÉFAVORISATION DE CERTAINS SECTEURS DU QUARTIER, À SAVOIR LES SECTEURS DE SAINT-JUSTIN, SAINT-VICTOR ET SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE/SAINTE-BERNARD (PAR L'AMÉLIORATION DU CADRE BÂTI, DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES, ETC.)

CONCLUSION

NOS RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE NOUVEAU PLAN D'URBANISME PEUVENT ÊTRE REGROUPÉS SOUS CINQ GRANDES ORIENTATIONS :

- 1- LIMITER ET, SI POSSIBLE, RÉDUIRE L'ENCLAVEMENT DU QUARTIER PAR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.
- 2- MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE RÉSIDENIELLE.
- 3- HARMONISER L'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS LIMITROPHES.
- 4- PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES ARRONDISSEMENTS.
- 5- CONCEVOIR ET RÉALISER TOUT PROJET D'AMÉNAGEMENT SELON UNE PERSPECTIVE GLOBALE ET DANS UN SOUCI DE TRANSPARENCE.

LES PROJETS ISSUS DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME DEVRAIENT ÊTRE DÉVELOPPÉS AVEC LE MILIEU. QUI PLUS EST, LES RECOMMANDATIONS ET LES AVIS RÉSULTANT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DEVRAIENT ÊTRE DAVANTAGE PRISES EN CONSIDÉRATION PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE. FINALEMENT IL AURAIT ÉTÉ SOUHAITABLE QUE LA JOURNÉE D'ÉTUDE DU 7 NOVEMBRE DERNIER, INITIÉE PAR L'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME, SOIT OUVERTE À TOUS LES CITOYENS, INTERVENANTS ET ORGANISMES DU MILIEU INTÉRESSÉS À FAIRE VALOIR LEUR OPINION. DANS L'AVENIR, LA VILLE DEVRAIT SE DOTER D'OUTILS FAVORISANT UNE CONCERTATION LOCALE VÉRITABLE.

ANNEXE I

PARTICIPANTS AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE CONCERTATION ENVIRONNEMENT ET CADRE BÂTI PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME

SOPHIE AUDET	SOLIDARITÉ MÉRCIER-EST
RÉAL BERGERON	COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MÉRCIER-EST
YOLAND BERGERON	COMITÉ PROMENADE BELLETRIVE
RÉMY BERTHÉLOT	CLSC MÉRCIER-EST/ANJOU
FERNAND BOUDREAU	COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MÉRCIER-EST
NICOLÉ BOUDREAU	COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MÉRCIER-EST
CLAUDE BRADLEY	CITOYEN
JEAN-FRANÇOIS CAUER	BUREAU DE LA DÉPUTÉE DIANE LÉMIÉUX
JEAN DESNOYERS	CHEZ-NOUS DE MÉRCIER-EST
RENÉ DI CENZO	CITOYEN
SÉBASTIEN FIFE	SOLIDARITÉ MÉRCIER-EST
JOANNE GROULX	SOCIÉTÉ D'ANIMATION DE LA PROMENADE BELLETRIVE
JEANNE LARIVIÈRE	CITOYENNE
LYNÉ LAVIGNE	ÉCOLE BOUCHER-DE LA BRUÈRE
NICOLÉ LOUBERT	COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MÉRCIER-EST
MONIQUE MARTINEAU	COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MÉRCIER-EST
RAYMOND MOQUIN	ÉCOLE BOUCHER-DE LA BRUÈRE
JEAN-PAUL PAISANT	GRT BÂTIR SON QUARTIER
GILBERT TRAHAN	TANDEM MONTRÉAL/MÉRCIER-HOCHÉLAGA-MAISONNEUVE

ANNEXE 2

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME PAN-MONTRÉALAIS

LE COLLECTIF SOUSCRIT AUX SEPT GRANDES ORIENTATIONS PRÉSENTÉES DANS LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU PLAN D'URBANISME, ÉTANT ENTENDU QUE CES ORIENTATIONS CONSTITUENT DES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT, VOIRE UN SCÉNARIO IDÉAL DE DÉVELOPPEMENT.

TOUTÉFOIS, BIEN QUE LA VILLE FASSE UNE ANALYSE PERTINENTE DE CERTAINES PROBLÉMATIQUES URBAINES ET PROPOSE DES SOLUTIONS INTÉRESSANTES, ELLE NE SEMBLE PAS SUFFISAMMENT RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE CERTAINES DE CES PROBLÉMATIQUES OU LE CARACTÈRE PRIORITAIRE, VOIRE URGENT, DES INTERVENTIONS QU'ELLES APPELLENT. NOS COMMENTAIRES PORTERONT SUR NOTRE PERCEPTION DE CERTAINES RÉALITÉS MONTRÉALAISES PLUTÔT QUE SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER, PUISQUE CEUX-CI SONT POUR LA PLUPART CONNUS ET QUE PLUSIEURS SONT MENTIONNÉS DANS LE DOCUMENT. LES RECOMMANDATIONS ÉNONCÉES DANS LE TEXTE QUI SUIT SERONT DONC LE PLUS SOUVENT TRADUITES EN TERMES GÉNÉRAUX.

DOMAINES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES:

- *CIRCULATION AUTOMOBILE*

L'UTILISATION GRANDISSANTE DE L'AUTOMOBILE POUR LES DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS AINSI QUE DES CAMIONS POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DÉGRADE CONSIDÉRABLEMENT LE TISSU URBAIN MONTRÉALAIS. LES MULTIPLES NUISANCES QUI EN DÉCOULENT (BRUIT, CONGESTION, POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, SÉCURITÉ, LIMITATION DES USAGES FONCIERS, ETC.) ALTÈRENT GRAVEMENT LA QUALITÉ DE VIE, SI CE N'EST LA SANTÉ, D'UNE MULTITUDE DE CITOYENS.

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR CAMIONS CONNAÎT UNE FORTE CROISSANCE SUR L'ÎLE, AVEC SON LOT D'INCONVÉNIENTS INSUPPORTABLES POUR LES QUARTIERS LIMITROPHES DES VOIES DE CAMIONNAGE.

L'EST DE MONTRÉAL, DÉJÀ DÉSAVANTAGÉ QUANT AUX NOMBREUSES SOURCES DE POLLUTION, SUBIT DE PLUS EN PLUS LES EFFETS NÉFASTES DÉCOULANT DE LA PROXIMITÉ D'UN RÉSEAU ROUTIER À FORTE CIRCULATION DE TRANSIT.

LA PLACE DES VÉHICULES MOTORISÉS À MONTRÉAL DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT ET FORTEMENT RÉDUITE AU PROFIT DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES MODES DE DÉPLACEMENT NON MOTORISÉS. L'ESPACE URBAIN DOIT APPARTENIR PRIORITAIREMENT AUX CITOYENS; IL EN VA DE LA VIABILITÉ MÊME DE LA VILLE COMME MILIEU DE VIE SAIN, CONVIVIAL ET SÉCURITAIRE.

- *RISQUES INDUSTRIELS*

CERTAINS QUARTIERS DE L'EST DE MONTRÉAL CÔTOIENT DES SECTEURS À GRANDE CONCENTRATION INDUSTRIELLE; CES SECTEURS ACCUEILLENT UN NOMBRE TOUJOURS CROISSANT D'ÉQUIPEMENTS ET D'INSTALLATIONS GÉNÉRATEURS DE RISQUES POUR LA POPULATION ENVIRONNANTE. CE VOISINAGE INDUSTRIEL CONTRIBUE, TOUT COMME LA CIRCULATION AUTOMOBILE, À LA DÉTÉRIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET, CONSÉCUTIVEMENT, À L'APPARITION OU L'AGGRAVATION DE PROBLÈMES DE SANTÉ.

- 1- LE PRINCIPÉ D'ÉQUITÉ TERRITORIALE COMMANDE QUE CES RISQUES, À DÉFAUT D'ÊTRE ÉLIMINÉS, SOIENT RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS ;
- 2- LES INDICATEURS ACTUELS DE POLLUTION OU DE RISQUES DANS LE MILIEU DOIVENT ÊTRE SUIVIS, AVEC DES OBJECTIFS CONSTANTS À LA BAISSÉ ;
- 3- UN PLAN PRÉCIS D'AMÉNAGEMENT FUTUR DU TERRITOIRE DOIT ÊTRE ÉTABLI EN TENANT COMPTE DES IMPÉRATIFS DE LA SÉCURITÉ CIVILE AVEC, EN PRIORITÉ, DES DISTANCES APPROPRIÉES SÉPARANT LE SECTEUR RÉSIDENIEL ET LES INDUSTRIES LOURDES ;
- 4- DES INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, TELS CEUX DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE), DOIVENT ÊTRE ÉTABLIS AFIN DE PROTÉGER EFFICACEMENT NOTRE TERRITOIRE.

- *PARCS ET ESPACES VERTS*

LES PARCS ET LES ESPACES VERTS CONTRIBUENT GRANDÉMENT À LA QUALITÉ DE VIE URBAINE NOMBREUX ET BIEN AMÉNAGÉS DANS CERTAINS SECTEURS DE L'ÎLE, ILS N'OCCUPENT QU'UNE FAIBLE PROPORTION DE LA SUPERFICIE DE CERTAINS QUARTIERS DENSÉMENT PEUPLÉS.

LES FAMILLES QUI Y HABITENT, GÉNÉRALEMENT DANS DES IMMEUBLES À LOGEMENTS MULTIPLES, N'ONT PAS ACCÈS À DES COURS ARRIÈRES OU À DES ESPACES DE JEUX ACCESSIBLES AUX ENFANTS ; CEUX-CI DOIVENT LE PLUS SOUVENT UTILISER LES RUES ET LES RUELLÉS, PARFOIS PEU SÉCURITAIRES.

EN OUTRE LES ÉQUIPEMENTS DONT SONT POURVUS LES QUELQUES PARCS EXISTANTS Y SONT DÉSUETS OU EN NOMBRE INSUFFISANT.

EN OUTRE LES SECTEURS À HAUTE DENSITÉ INDUSTRIELLE OU À FORTÉ CIRCULATION AUTOMOBILE DEVRAIENT ÊTRE POURVUS DE NOMBREUX ESPACES VERTS À DES FINS D'EMBELLISSEMENT DU PAYSAGE ET DE PURIFICATION DE L'AIR.

- *HARMONISATION ET INTÉGRATION*

L'ACCROISSEMENT DES RESPONSABILITÉS ET DES COMPÉTENCES DÉVOLUES AUX ARRONDISSEMENTS POSE LE DÉFI DE L'HARMONISATION ET DE L'INTÉGRATION. UN PLAN D'URBANISME ÉTABLIT UN CADRE GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT, PRÉSENTE UNE VISION D'ENSEMBLE QUI DEVRAIT PRÉSIDER AU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE. CETTE VISION DOIT CONSÉQUEMMENT ÊTRE PARTAGÉE ET MISE EN ŒUVRE PAR CHACUN DES ARRONDISSEMENTS. POUR CE FAIRE, LA VILLE DE MONTRÉAL OU, EN CAS DE LA DÉFUSION DE CERTAINS ARRONDISSEMENTS, UNE INSTANCE RÉUNISSANT TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DEVRA EXERCER ACTIVEMENT CETTE FONCTION D'HARMONISATION ET D'INTÉGRATION.

EN SOMME, IL IMPORTE QUE LA VILLE, DANS SON PLAN D'URBANISME, VEILLE À CE QUE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL L'EMPORTE SUR LES INTÉRÊTS PARTICULIERS.